

## Communiqué de presse

Embargo jusqu'au 20 mai 2020

### Pour la sécurité de tous, l'AWSR appelle au partage de la route, et au respect des distances entre usagers de deux roues et automobilistes

20 mai 2020

Les 2 roues sont de sortie, et depuis peu, les voitures marquent leur retour. L'Agence wallonne pour la Sécurité routière invite les usagers de la route à être attentifs l'un à l'autre. Et donc au respect des distances de sécurité, sur les routes aussi. Nous y sommes désormais familiers ? *Pas sûr.*

Que ce soit lié au confinement ou à une météo favorable, de nombreux Wallons ont retrouvé le plaisir des sorties à vélo, et plus récemment à moto. L'arrivée de l'été, et l'incertitude quant aux vacances à l'étranger vont sans nul doute intensifier ce phénomène ... avec le risque d'accident qui va de pair.

En effet, dès le premier trimestre 2019 déjà, la baisse continue du nombre de décès sur les routes wallonnes avait connu un point de rupture. En cause : une croissance du nombre de victimes parmi les cyclistes, nombreux sur les routes dès le printemps. En 2020, ne réitérons pas cela.

Voilà déjà près d'un an que le code de la route impose une **distance latérale de dépassement** d'un cycliste de 1m50 hors agglomération, et de 1 mètre en ville. D'après une étude de l'AWSR en 2019, seul un Wallon sur deux connaît cette nouvelle règle, donc peu la pratiquent. C'est le moment de combler cette lacune !

Tandis que nous avons tous appris à penser distance désormais, l'AWSR communique, via une campagne d'affichage en ville et en agglomération, sur les distances requises pour dépasser un cycliste. **Afin que les usagers concernés (en auto, moto, camion, bus) soient sensibilisés au message, bien sûr... et, puissent mesurer cela sur les routes. Pour de vrai.**



Pour ce faire, des affiches seront apposées sur les flancs de 450 bus TEC. En sillonnant la Wallonie, ceux-ci serviront de valeur repère puisqu'un illustratif à taille réelle du 1M et 1,5m y figurera. Simultanément, divers supports digitaux animeront ce thème.

**Il n'y aura donc plus aucune raison d'ignorer la règle ni d'être approximatif dans ce que représente, en pratique, la distance de sécurité requise, qu'elle soit en ville ou en agglomération.**

Et puis, rappeler ce que représente réellement 1,5m en ces temps-ci, c'est utile pour tout le monde.

### **Les motards aussi concernés**

Dans un même temps, l'AWSR met également l'accent sur l'importance du partage de la route entre motards et automobilistes, en cette période un peu euphorique de « liberté retrouvée » sur les routes.

Car selon une étude IBSR-Vias<sup>1</sup>, en Wallonie, **84%** des accidents impliquant une moto le sont avec une voiture ; et 2 fois sur trois, l'erreur est imputable à l'automobiliste.

**Que l'on soit motard ou automobiliste, mieux appréhender l'autre sur la route est donc clé, pour ne pas être surpris. Ici aussi, une certaine distance fait tout son sens.**

C'est le message que soutient la campagne AWSR sur les médias sociaux dès le 20/05, sur les bus TEC à partir du 26/05 et en radio dès le 28/05, pour conscientiser les usagers de ce danger.

Des partenaires dont Coyote, Touring et le Gracq contribuent à cette **sensibilisation au partage de la route**, en relayant le message AWSR sur leurs supports.

Ensemble, partageons les bons conseils pour préserver les vies sur la route.

### **Contact Presse :**

**Michael SCHOLZE** 0483/764.416 – 081/821.329 - [michael.scholze@awsr.be](mailto:michael.scholze@awsr.be)

---

<sup>1</sup> Martensen, H. & Roynard, M. (2013). MOTAC – Motorcycle accident causation. Analyse approfondie des accidents graves et mortels impliquant des motocyclistes. Bruxelles, Belgique : IBSR